

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE
L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE
DU 10 DECEMBRE 1998**

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 10 Décembre 1998 à 10 heures dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur GEORGES, Directeur de l'IRA de Lille, Président du Conseil de l'IPAG
- Monsieur MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur VANEHEEGHE, Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de Valenciennes, représentant Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur FLOURET, Directeur Divisionnaire des Impôts, représentant Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur DUEE, Chef de Bureau, représentant Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur LECLERC, Secrétaire Général de la Ville de Valenciennes, représentant Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur SCHLONSOK, Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes
- Monsieur LINDITCH, Enseignant
- Monsieur RAFIDIARIMANDA, Enseignant
- Madame DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur METAY, Secrétaire d'Administration
- Mademoiselle BIENASSIS, Etudiante
- Mademoiselle DESSENNE, Etudiante
- Mademoiselle DHAINAUT, Etudiante
- Mademoiselle DUBIN, Etudiante

- Monsieur DEFRENNE, Vice-Président chargé de la formation, représentant Monsieur le Président de l'Université
- Mademoiselle DEVALLEZ, Attachée d'Administration

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur GEORGES
- Monsieur CMIEL à Monsieur RAFIDIARIMANDA
- Madame DAVRIL à Monsieur MOREAU
- Monsieur PERTEK à Monsieur LINDITCH

Etaient excusés :

- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Vice-Président de l'Université, chargé de la politique financière, de l'administration et des statuts
- Monsieur le Vice-Président chargé de la formation continue

Monsieur GEORGES, Président du Conseil, ouvre la séance à 10h et remercie les participants.

1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 14 Octobre 1998.

Monsieur MOREAU précise que le montant des crédits accordés à l'IPAG par l'Université s'élèvent à 867 555 F et non pas à 717 855 F comme indiqué dans le compte-rendu.

Sous réserve de cette modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Rapport du Directeur sur la rentrée 1998.

Monsieur MOREAU passe en revue les formations.

a) La LAP.

Seule formation jusqu'à présent sanctionnée par un diplôme national, la Licence d'Administration Publique a attiré cette année 359 candidatures alors que 483 retraits de dossier avaient été effectués. 248 candidats ont été admis auxquels il faut ajouter 58 candidats en préparation non diplômante aux concours de catégorie A et 3 candidats en préparation aux grands concours qui ont été orientés vers la LAP. A l'inverse, 49 candidats en Licence ont été orientés vers le DAG.

En définitive, **211 étudiants se sont inscrits en LAP** (au lieu de 199 l'an dernier, soit une sensible progression). On dénombre 42 BTS (20% des inscrits), 35 DUT (17% des inscrits), dont 6 DUT "Gestion des Entreprises et des Administrations", 38 titulaires d'un DEUG (18% des inscrits), dont 13 DEUG mention Droit et 16 DEUG ayant une formation littéraire, 50 Licences (24% des inscrits), dont 11 Licences en Droit et 27 Licences du "secteur littéraire", 23 Maîtrises (11% des inscrits), dont 10 littéraires et 12 titulaires du Diplôme d'Administration Générale.

Monsieur MOREAU observe qu'un tiers des inscrits possèdent un "Bac+3" ou un "Bac+4".

b) La préparation non diplômante aux concours de catégorie A.

Après que 168 dossiers aient été retirés, 130 candidatures ont été enregistrées. 52 candidats ont été admis et parmi eux **38 se sont inscrits**. Par ailleurs, 17 candidats ont été orientés vers la préparation aux grands concours (58 vers la LAP). La répartition des inscrits par diplôme est la suivante : 2 DESS, 21 Maîtrises en Droit et 15 titulaires d'une LAP.

c) La préparation aux grands concours administratifs.

57 dossiers ont été retirés et 45 ont été déposés. A ces 45 candidats s'ajoutent les 17 étudiants orientés vers cette formation après une candidature initiale en préparation aux concours de catégorie A. 58 candidats ont été admis et **42 se sont inscrits** parmi lesquels on dénombre 8 titulaires d'un DEA ou d'un DESS, 31 Maîtrises et 3 titulaires de la LAP. 24 de ces diplômés ont obtenu une mention au cours de leurs études antérieures.

Il apparaît que 15 étudiants ont fait leurs études à Valenciennes, mais que **16 viennent des universités lilloises et 11 d'autres universités** (dont 6 de l'Artois), ce qui témoigne de l'attractivité de la formation.

Deux options sont proposées au sein de cette préparation : l'option Ecole Nationale de la Magistrature (18 inscrits) et l'option Centre National d'Etudes Supérieures de la Sécurité Sociale (19 inscrits). Cependant, la plupart des étudiants inscrits dans l'une ou l'autre option préparent parallèlement d'autres concours (Commissaire de Police, Greffier en Chef des Tribunaux, Directeur d'Hôpital Public, Inspecteur des Impôts, Inspecteur du Trésor, IRA). Enfin, 3 étudiants inscrits dans la formation préparent prioritairement d'autres concours (Commissaire des Armées, Adjoint de Direction à la Banque de France, Directeur d'Hôpital).

d) Le Diplôme d'Administration Générale.

Cette formation qui prépare aux concours de catégorie B a suscité 241 retraits de dossier et 189 candidatures. Sur les 134 admis, 106 se sont inscrits. Il faut y ajouter 17 inscriptions provenant de candidats en LAP orientés vers le DAG (la proposition avait été adressée à 49 candidats).

Parmi ces **123 inscrits**, on relève 5 Maîtrises (dont 2 titulaires d'une Maîtrise de Mathématiques), 28 titulaires d'une Licence (14 littéraires, 11 scientifiques, 2 Licences en Droit, 1 Licence en Sciences Economiques), 17 DEUG (9 littéraires, 6 scientifiques, 1 DEUG de Droit et 1 DEUG d'AES), 8 DUT (dont 6 DUT "Techniques de Commercialisation"), 27 BTS (dont 9 BTS "Assistant de Direction"), 16 "Niveau" DEUG (dont 4 "Niveau" DEUG de Droit et 3 "Niveau" DEUG d'AES), 1 "Niveau" BTS, 1 "Niveau" IUP, 2 "Bac+1" (dont 1 DEUG de Droit première année), 16 "Niveau" première année de DEUG (dont 7 "Niveau" première année DEUG de Droit) et 3 "Niveau" première année divers.

e) Préparation aux concours internes.

51 fonctionnaires ont retiré un dossier et **35 se sont inscrits**. Les représentants de la fonction publique de l'Etat sont très majoritaires (30). Les agents de catégorie B sont les plus nombreux : on dénombre 20 fonctionnaires de ce rang, alors que 3 agents appartiennent à la catégorie A et 7 à la catégorie C. L'Education Nationale est, comme à l'ordinaire, l'administration la mieux représentée : 15 fonctionnaires, dont 5 enseignants. On relève aussi la présence de 3 agents du Ministère de l'Intérieur, 3 agents du Ministère de la Défense, 2 du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 2 du Ministère de l'Economie et des Finances, 1 du Ministère de l'Equipement et 1 de celui de l'Industrie, du Commerce et de la Consommation. La Fonction Publique hospitalière compte 3 représentants, alors que seulement 2 fonctionnaires territoriaux sont inscrits (la baisse est très sensible, la contribution demandée aux frais de formation, fixée à 1900 F, ayant, peut-être, été dissuasive).

Les concours préparés sont essentiellement des concours de catégorie A : 16 fonctionnaires inscrits préparent le concours interministériel d'accès aux IRA (dont 1 le concours spécial analyste), 3 préparent le concours d'AASU, 2 le concours de CPE.

Monsieur MOREAU conclut son exposé en dressant un bilan général : 1000 dossiers de candidature dans les diverses formations de l'Institut ont très exactement été retirés, 692 candidatures aux concours externes ont été examinées, **449 inscriptions** (au lieu de 448 l'an dernier) ont été enregistrées. La stabilisation recherchée des effectifs a donc été pleinement obtenue.

Il souligne, en outre, la présence d'aides éducateurs dans deux formations de l'Institut : sur 11 candidats en LAP, 7 ont été admis; les 4 autres ont été orientés vers le DAG et 2 y ont donné une suite favorable; par ailleurs, parmi les 13 candidats en DAG 8 ont été admis. Au total, **17 aides éducateurs se sont inscrits** (7 en LAP et 10 en DAG).

Par ailleurs, Monsieur MOREAU se déclare satisfait de la légère augmentation du nombre de bourses de service public accordées aux étudiants inscrits à l'IPAG : 24 au lieu de 22 l'année dernière (89 demandes étaient recevables sur un total de 111 dossiers adressés au CROUS).

Monsieur GEORGES estime que tous ces chiffres témoignent de la bonne santé de l'IPAG de Valenciennes, dont le renom dépasse les frontières de l'arrondissement. Il constate aussi que chaque année un nombre significatif d'élèves de l'IRA de Lille ont été préparés par l'IPAG de Valenciennes et qu'ils sortent, d'ailleurs, en bon rang à l'issue de leur scolarité.

3) Renouvellement de l'habilitation de la LAP.

Monsieur MOREAU rappelle que, à la suite d'une démarche du Bureau de la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG/CPAG, Monsieur KOROLITSKI, Sous-Directeur des Formations à la Direction de l'Enseignement Supérieur, avait considéré dans une réponse officielle que l'arrêté du 9 Avril 1997 ne s'appliquait pas à la LAP. Dès lors, Monsieur MOREAU avait établi un projet de maquette reprenant, pour l'essentiel, le dispositif antérieur, puis, tenant compte des objections ministérielles transmises par Monsieur DEFRENNE, il avait soumis au dernier Conseil de l'IPAG un règlement qui supprimait la distinction entre les épreuves d'admissibilité et les épreuves d'admission.

Mais Monsieur MOREAU vient d'apprendre que l'habilitation de la LAP n'est accordée que pour l'année en cours et qu'il convient de présenter un nouveau dossier d'habilitation pour les 3 années à venir, et ce avant le 15 Janvier. N'ayant pu obtenir des précisions de la part du Ministère, Monsieur MOREAU ignore la nature des changements à apporter et il émet trois hypothèses : soit le Ministère a pris tardivement connaissance de la récente suppression de l'admissibilité et la modification du Règlement des Etudes et des Examens faite en Octobre serait en réalité suffisante; soit il faut introduire la capitalisation et Monsieur MOREAU rappelle que le

projet alternatif adopté lors du Conseil du 17 Juin dernier prévoyait des unités d'enseignement capitalisables mais annuelles; soit enfin la semestrialisation est imposée auquel cas il faut entamer une refonte complète du projet, difficile à réaliser avant le 15 Janvier.

Monsieur DEFRENNE annonce que les réunions du Conseil d'Administration de l'Université et du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, lors desquelles les nouvelles habilitations seront examinées, auront lieu dès le 14 Janvier.

Sur la suggestion de Monsieur GEORGES, le Conseil donne pouvoir à Monsieur MOREAU, pour élaborer éventuellement une nouvelle maquette incluant la semestrialisation et la présenter devant les instances universitaires à la mi-Janvier.

4) Informations sur le projet de DESS.

Monsieur MOREAU retrace l'historique du projet.

En Juillet 1997, Madame DEMICHEL (à l'époque Conseiller au Cabinet du Ministre de l'Education Nationale) avait suggéré la création d'une Maîtrise d'Administration Publique au Bureau de l'Association des Directeurs d'IPAG/CPAG. Un projet avait été élaboré mais en Juin 1998 Madame DEMICHEL a annoncé qu'il devait être, en l'état, abandonné compte tenu des orientations issues de la concertation européenne (cursus 3, 5, 8). Les nouveaux diplômés de deuxième cycle sanctionneraient à l'avenir une formation correspondant à un "Bac+5", les Maîtrises étant appelées à disparaître et les DESS devenant des Mastaires.

Madame DEMICHEL a alors proposé au Bureau de réfléchir à la création d'un DESS délivré au terme de deux années d'études et qui anticiperait sur les futurs Mastaires, les étudiants titulaires de la LAP pouvant être admis, après sélection, en première année de DESS.

Suite à cette proposition, le Bureau a entamé une réflexion et a présenté à Madame DEMICHEL au début du mois d'Octobre un avant projet de DESS "Carrières Publiques". Sous réserve de quelques modifications qui lui paraissaient souhaitables (réduction des volumes horaires d'enseignement à 300 heures en première année et à 200 heures en deuxième année, instauration d'un stage "lourd" en deuxième année), elle a adhéré aux grandes lignes de cet avant projet et demandé au Bureau de contacter son Conseiller, Monsieur ROSSI, en vue de poursuivre l'élaboration du diplôme. Lors d'un court entretien accordé en Novembre au Bureau, Monsieur ROSSI a annoncé que l'appellation "Mastaire" sera substituée à celle de "DESS", un projet plus précis lui étant alors remis. Mais, nouveau coup de théâtre, juste avant la tenue à Lille les 3 et 4 Décembre de l'Assemblée Générale de la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG et de CPAG, Monsieur ROSSI a informé Monsieur GOUSSEAU, Président de la Conférence, que le projet du Bureau lui paraissait parfait dans sa globalité mais que la première année serait en définitive sanctionnée par une Maîtrise et la deuxième année par un DESS (dans l'attente des textes relatifs aux Mastaires).

Lors d'une séance de l'Assemblée Générale de Lille consacrée à l'examen du projet à laquelle il a participé, Monsieur ROSSI en a confirmé la viabilité et en a approuvé le contenu disciplinaire. La seule réserve concerne l'appellation de l'une des matières prévues en DESS dans une option ("droit des procédures"). Les étudiants obtiendraient donc une Maîtrise en cas de réussite aux examens de la première année et Monsieur MOREAU s'en réjouit, car il est persuadé que tous ne seront pas intéressés par le DESS.

Monsieur ROSSI a également annoncé que l'habilitation sera accordée globalement pour la Maîtrise et le DESS et qu'il n'est donc pas envisageable de créer une Maîtrise sans DESS.

Les projets devront être transmis au Ministère pour le 15 Février et seront étudiés pendant un mois, puis à partir du 15 Mars une expertise sera organisée au sein de chaque IPAG intéressé, la réponse officielle intervenant en Juin. Monsieur MOREAU estime que les IPAG qui n'obtiendront pas cette habilitation seront dévalorisés; or Madame DEMICHEL avait envisagé en Octobre une habilitation sur des bases régionales et la concurrence entre les IPAG de Lille et de Valenciennes est vraisemblable.

Monsieur GEORGES désirant connaître les critères de sélection retenus par le Ministère pour accorder ou refuser l'habilitation, Monsieur MOREAU cite le nombre d'enseignants en poste, les flux d'étudiants, les résultats obtenus par les candidats aux concours, l'environnement et les possibilités de débouchés. Monsieur ROSSI n'a pas exclu de désigner des experts parmi les Directeurs des IPAG, ce qui les placerait dans une situation pour le moins délicate.

Monsieur GEORGES estime que l'IPAG de Valenciennes ne manque pas d'atouts et Monsieur MOREAU rappelle que les formations non diplômantes de l'Institut assurent déjà des préparations similaires à celles qui seront sanctionnées par les nouveaux diplômés.

Le Directeur de l'IRA de Lille s'interroge aussi sur la finalité du DESS puisqu'aucun concours n'exige la possession d'un "Bac+5" et qu'il n'existe pas à sa connaissance de projet en ce

sens. Monsieur MOREAU lui répond que, d'une part, la Conférence désirait seulement la création d'une Maîtrise, que, d'autre part, les lauréats des concours sont de plus en plus diplômés et qu'enfin les étudiants souhaitent prolonger leurs études et regrettent d'ailleurs souvent l'absence de Maîtrise voire de DESS au sein des IPAG.

Monsieur GEORGES et Monsieur MOREAU se rejoignent pour estimer inévitable à terme l'alignement entre les niveaux de diplôme possédés par les candidats aux concours de catégorie A et les niveaux de diplôme exigés pour s'y présenter. Dans cette perspective, l'exigence de posséder un "Bac+5" n'est pas à exclure totalement.

Monsieur MOREAU annonce que le Ministère doit informer courant Janvier les Universités comportant un IPAG par une circulaire. La réforme BAYROU s'appliquera à la Maîtrise, ce qui imposera de prévoir des modules semestriels capitalisables. En revanche, le DESS n'est pas soumis à la réforme BAYROU même si le Ministère souhaite sans doute que les modules soient capitalisables et même semestrialisés.

Monsieur MOREAU explique que la Maîtrise est conçue comme une préparation aux concours de catégorie A type IRA, avec 300 heures d'enseignement seulement car des séminaires et des conférences de méthode remplacent les cours magistraux. Les étudiants titulaires d'une LAP n'auront pas ainsi l'impression de suivre une formation redondante et les autres étudiants seront invités à suivre certains enseignements dispensés en LAP pour parfaire leurs connaissances. En deuxième année, l'enseignement est limité à 200 heures : il s'agit d'un approfondissement et d'une spécialisation, s'apparentant à une préparation aux grands concours; la conférence ayant fait valoir qu'un stage de 6 mois à l'origine envisagé par le Ministère était inadapté à la finalité des concours, la durée du stage a finalement été réduite à 2 mois.

Monsieur MOREAU envisage un effectif de 80 à 100 étudiants en Maîtrise et d'une trentaine en DESS. Le Bureau de la Conférence se réunira pendant les vacances de Noël pour préparer des projets de maquette. Un arrêté par IPAG sera nécessaire pour la création de la Maîtrise mais le Ministère souhaite une harmonisation entre les Instituts; à l'inverse les DESS pourront être plus différenciés grâce à des modules optionnels, les maquettes étant habilitées sur la base de l'arrêté général relatif aux troisièmes cycles.

Monsieur DEFRENNE regrette que la lisibilité de l'Université ne soit pas améliorée par la réforme des cursus envisagée par le Ministère. Il souligne également que l'instauration d'un système "3, 5, 8" correspond en réalité à un alignement sur le modèle américain. Un stage de 6 mois dans le cadre du DESS aurait eu sa préférence car cette durée se retrouve dans toutes les formations de troisième cycle. Enfin, il rappelle que les Mastaires couronnent habituellement 3 années d'études (Licence, Maîtrise, DESS) et appliquent les principes de modularisation, semestrialisation et capitalisation.

Monsieur GEORGES rappelle qu'il ne faut pas perdre de vue la finalité de la préparation, à savoir la réussite d'un concours et Monsieur DUEE fait observer que les stages sont prévus après l'obtention des concours. Les stages de pré-professionnalisation d'une durée de 6 mois en vigueur dans les formations de troisième cycle, évoqués par Monsieur DEFRENNE, sont inadaptés à la préparation des concours selon Monsieur MOREAU, qui précise que le Bureau de la Conférence aurait même souhaité un stage limité à 3 semaines.

5) Elections du Directeur et du Directeur des Etudes.

Monsieur MOREAU explique que son mandat de Directeur arrivant à expiration en Juin 1999, il préfère anticiper sur cette échéance et propose sa démission avec prise d'effet au 1er Janvier 1999 car il veut éviter une trop grande identification de l'IPAG à sa personne et il souhaite que l'actuel Directeur des Etudes, Monsieur LINDITCH, lui succède. Soulignant qu'il n'entend pas, pour autant, se désengager de l'IPAG, Monsieur MOREAU envisage de devenir alors Directeur des Etudes et entend continuer, par ailleurs, à assumer la fonction de Secrétaire Général de la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG/CPAG. En outre, le statut de Professeur des Universités dont bénéficie Monsieur LINDITCH lui paraît constituer un atout supplémentaire, dans la perspective des futures négociations avec le Ministère pour obtenir l'habilitation de la Maîtrise et du DESS. Monsieur LINDITCH confirme sa candidature et souligne la continuité qui présidera à cet échange de fonctions.

Monsieur GEORGES souligne la part prépondérante prise par Monsieur MOREAU dans le renom bien établi de l'IPAG de Valenciennes et estime que la fonction de Secrétaire Général de la Conférence Nationale témoigne de la confiance de ses collègues Directeurs.

Monsieur LINDITCH et Monsieur MOREAU sont élus, à l'unanimité des votants, respectivement Directeur et Directeur des Etudes à compter du 1er Janvier 1999, avec pour

chacun 19 suffrages exprimés. Monsieur GEORGES félicite le nouveau Directeur et se déclare persuadé que leur future collaboration se déroulera dans les mêmes conditions optimales.

Avant d'aborder le point suivant de l'ordre du jour, Monsieur MOREAU informe le Conseil que la demande d'un poste de Maître de Conférences en Droit Public affecté à l'Institut a été classée au 13ème rang dans la liste élaborée par les instances universitaires. Or, 12 postes sont affectés à la rentrée à l'Université de Valenciennes. Afin d'obtenir un 13ème poste, Monsieur le Président ANGUE souhaite que Monsieur MOREAU lui propose un argumentaire. Monsieur MOREAU se déclare surpris car Madame DEMICHEL avait envisagé qu'une concertation ait lieu avant l'attribution des postes, ce qui aurait permis de prendre en considération les besoins des composantes sous-dotées, quitte à modifier la liste interclassée. Monsieur GEORGES et Monsieur MOREAU estiment que cette création serait importante dans la perspective de l'habilitation des nouvelles formations et Monsieur MOREAU sollicite et obtient le soutien du Conseil pour appuyer sa démarche.

6) Informations sur les financements.

S'agissant des financements relatifs aux formations initiales, Monsieur MOREAU rappelle que les normes SAN REMO appliquées à la LAP ont été considérablement revalorisées. Compte tenu d'une part, d'un coût de fonctionnement calculé forfaitairement par le Ministère à raison de 80 F par heure d'enseignement, d'autre part du taux de financement désormais évalué à 21,1 heures équivalent TD par étudiant, enfin du taux de l'heure complémentaire d'enseignement (241,77 F), l'Université reçoit en principe 6789,35 F par étudiant inscrit en LAP alors qu'elle perçoit 2027,15 F par étudiant inscrit dans une autre formation initiale de l'IPAG.

En prenant comme base de calcul les effectifs de l'année précédente, le Ministère attribue à l'Université, dans le cadre de sa dotation globale de fonctionnement, la somme de 1 707 215 F au titre des formations initiales de l'IPAG. Or, la dotation de l'Université inscrite au budget initial n'est guère supérieure à la moitié de cette somme (867 855 F).

Monsieur GAUDIER, Vice-Président de l'Université chargé de la politique financière, a reconnu la nécessité d'un rapprochement entre la dotation effectivement accordée à l'IPAG par l'Université et les financements ministériels. Une rallonge de 100 000 F serait prévue dès 1999.

Le fléchage des crédits, que Madame DEMICHEL avait laissé espérer, apparaît désormais exclu, mais la Directrice de l'Enseignement Supérieur a manifesté son intention d'adresser une note aux Présidents d'Université pour attirer leur attention sur la revalorisation très sensible des crédits accordés au titre des étudiants inscrits en LAP. En effet, certains IPAG ne bénéficient aucunement de cette hausse considérable. Madame DEMICHEL n'a pas, en revanche, écarté la possibilité d'accorder aux IPAG des crédits spécifiques fléchés dans le cadre des contrats quadriennaux et a indiqué à Monsieur MOREAU qu'elle veillerait à ce que l'IPAG de Valenciennes en bénéficie.

Monsieur MOREAU expose ensuite les difficultés liées au financement de la formation continue des fonctionnaires. Bien que le Ministère de la Fonction Publique ait relevé la dotation attribuée par fonctionnaire de 1900 à 2200 F, ce chiffre reste inférieur au montant antérieur (2500 F) et les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers demeurent exclus de ce financement. Il en résulte que la subvention (68200 F pour 31 fonctionnaires), très insuffisante, ne permet pas de financer les 300 heures d'enseignement imposées par les conventions.

En outre, Monsieur SANTEL, Directeur de la DGAFP, envisage une déconcentration de ces crédits au profit des Préfets de Région. Cette mesure inquiète le Bureau de la Conférence car certaines Régions comprennent plusieurs IPAG, mais Monsieur MOREAU ne pense pas qu'elle puisse être mise en oeuvre à court terme.

7) Examen du projet de budget initial de l'année 1999.

A l'invitation de Monsieur MOREAU, Mademoiselle DEVALLEZ présente le projet de budget.

Le budget initial de l'IPAG pour l'année 1999 s'élève à 1 329 079 F. Ce montant est légèrement supérieur à celui de 1998, mais cette augmentation n'est imputable qu'aux prévisions budgétaires de Formation Continue, lesquelles s'élèvent à 223 400 F.

Les recettes de Formation Initiale proviennent pour l'essentiel de la dotation globale de fonctionnement de l'Université, qui atteint 867 855 F (montant équivalent à la dotation 1998). Les autres recettes de formation initiale sont constituées par les frais de dossier (120 000 F), la subvention CNASEA pour la rémunération de la secrétaire en CES (33590 F), la participation de la

FDEG à la préparation au concours de l'ENM (44234 F) et la subvention d'équipement, très insuffisante (30000 F), que Monsieur MOREAU espère voir fortement abondée grâce aux crédits obtenus par l'Université au titre du contrat quadriennal.

Les recettes de Formation Continue comprennent la subvention du Ministère de la Fonction Publique pour la préparation aux concours internes, la subvention de la Région destinée à la préparation aux concours de catégorie B de demandeurs d'emploi inscrits en Diplôme d'Administration Générale (78000 F), les produits des prestations de Formation Continue d'un montant de 76700 F (ces prévisions de recettes englobent la préparation aux concours internes du CNESSS, les FONGECIF et les frais de formation des AFR et de fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers), enfin les recettes provenant des frais de dossier en Formation Continue (10500 F).

S'agissant des dépenses, le poste le plus important est constitué par les charges de personnel et les taxes afférentes : elles s'élèvent à 976 532 F et représentent 77% des dépenses globales de fonctionnement. Les heures complémentaires en Formation Initiale en représentent la part la plus importante (elles s'élèvent à 729 298 F). Les autres charges de personnel concernent la rémunération de la CES (42000 F), les surveillances d'examens (31450 F) et les heures supplémentaires des personnels administratifs (5500 F).

Les charges correspondant aux prestations internes (61387 F) ont du être fortement sous-évaluées compte tenu de l'insuffisance de la dotation de l'Université.

La participation forfaitaire aux recettes de formation continue est estimée à 14611 F.

Monsieur MOREAU intervient pour expliquer que le prélèvement pratiqué par l'Université sur les recettes de Formation Continue (de l'ordre de 14%) est vraiment excessif, comme en témoigne le tour de table réalisé lors de l'Assemblée Générale de Lille auprès des Directeurs d'IPAG : la moyenne de ces prélèvements est de 5%.

Mademoiselle DEVALLEZ termine son exposé en évoquant la sous-évaluation des dépenses prévues en équipement (60000 F). Or, l'équipement en postes informatiques du Centre de Documentation multimédia est très incomplet (2 postes équipés alors que 8 sont prévus).

Monsieur MOREAU estime qu'il manque au moins 100 000 F, sans préjudice de l'ouverture éventuelle de nouvelles formations à la rentrée 1999.

Le projet de budget initial de l'année 1999 est adopté à l'unanimité sous réserve qu'un complément significatif de crédits soit attribué par l'Université.

8) Examen de la subvention à l'Association des étudiants de l'IPAG.

Cette subvention qui s'élève, comme de coutume, à 5000 F, est adoptée à l'unanimité. Monsieur MOREAU souligne que l'IPAG de Valenciennes est l'un des rares à comporter une Association corporative qui fonctionne réellement. Monsieur GEORGES fait remarquer que la présence active de cette Association et celle des personnalités extérieures lors de chaque réunion du Conseil (à l'inverse, certains IPAG connaissent des problèmes de quorum) contribuent à asseoir la bonne image de marque de l'IPAG de Valenciennes.

Monsieur MOREAU ajoute qu'il est nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement pour éviter que ces crédits ne tombent dans les réserves. Mademoiselle DEVALLEZ explique que les réserves cumulées à la fin de l'année 1997 se chiffraient à 531 066 F et qu'il est possible d'affecter le résultat de fonctionnement (66302 F) au compte 110 "Reports à nouveau", comme l'indique Monsieur l'Agent Comptable dans un document transmis à tous les Directeurs de Composantes. Lorsque cette opération comptable sera effectuée, la somme figurant sur le compte 106 "Réserves après affectation" s'élèvera à 464 764 F.

L'excédent de fonctionnement repris au compte 110 pourra servir l'année suivante à financer toutes les dépenses, y compris les dépenses de fonctionnement.

Cette affectation au compte 110 est adoptée à l'unanimité par le Conseil.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEORGES lève la séance à 12h03.